

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections universitaires - scrutin du 4 au 6 décembre 2018.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu les décisions UTC n°2018-144I et 2018-163I relatives aux élections universitaires,

DÉCIDE

Article unique :

Le bureau de vote électronique relatif aux élections universitaires qui se dérouleront par internet du mardi 4 décembre 2018 09h00 au jeudi 6 décembre 2018 17h00, sera composé de la manière suivante :

Présidente :

Assesseurs :

Centre Pierre Guillaumat

Aurélie Germonprez

Magdalena Brunet

Valérie Hérié

Le Directeur,

Philippe Courtier

Pour l'Ordonnateur, par délégation

Olivier Laporte



Service des
affaires générales et
juridiques

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

sagj@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319

Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

Original :

Service des affaires générales et juridiques

Diffusion :

rectorat

affichage

actes réglementaires